



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL
LUNDI, 15 JUIN 2020 À 9 H**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2020-06-125 CONCERNANT LA PRIORISATION ET TARIFICATION DE L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR
4. AUTORISATION DE REPRISE DES ACTIVITÉS DE SOCCER EN CONTEXTE DE PANDÉMIE
5. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES LOCALES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG
6. PÉRIODE DE QUESTIONS
7. LEVÉE DE LA SÉANCE

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ
D'EASTMAN**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Le Conseil de la Municipalité d'Eastman siège en séance extraordinaire ce lundi 15 juin à 9 h par visioconférence conformément aux dispositions du *Code municipal* et du décret ministériel d'état d'urgence autorisant la tenue de séances à huis clos jusqu'au 17 juin 2020.

Sont présents à cette visioconférence: le maire Yvon Laramée, la conseillère Nathalie Lemaire ainsi que les conseillers Carol Boivin, Patrick McDonald et Maurice Séguin. La conseillère Heidi Fortin participe par téléphone.

La séance est présidée par le maire. Assiste également à la séance, par visioconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Anne Turcotte, et agit en tant que secrétaire d'assemblée. Les membres du conseil reconnaissent avoir tous été dûment convoqués conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec*. Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre la séance à 9 h 04.

**Résolution
2020-06-137**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 15 juin 2020 en y apportant la modification suivante :

- Ajout d'un point concernant la tolérance pour la vente et consommation de produits alcoolisés dans le cadre de permis de resto-bar durant la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-138**

3. TOLÉRANCE POUR LA VENTE ET CONSOMMATION DE PRODUITS ALCOOLISÉS À L'EXTÉRIEUR DANS LE CADRE DE PERMIS DE RESTO-BAR DURANT LA COVID-19

ATTENDU la pandémie, les consignes sanitaires imposées par le gouvernement et les impacts financiers sur les commerçants dont notamment les restaurateurs;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

DE tolérer, conditionnement aux autorisations décrétées par le gouvernement, la vente et consommation de produits alcoolisés à l'extérieur, au-delà des terrasses des restaurants, dans le cadre de permis de resto-bar durant la COVID-19.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Heidi Fortin quitte la séance.

**Résolution
2020-06-139**

4. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NO 2020-06-125 CONCERNANT LA PRIORISATION ET TARIFICATION DE L'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR

ATTENDU la résolution no 2020-06-125 adoptée à la séance ordinaire du 1^{er} juin dernier;

ATTENDU QUE le 3 juin, les autorités de santé publique ont décidé de maintenir les ratios moniteurs/enfants habituels des camps de jour, faisant en sorte d'augmenter le nombre de places disponibles pour l'été 2020;

ATTENDU la rapidité avec laquelle les inscriptions se sont faites et le souci de plusieurs résidents provenant de l'extérieur d'Eastman de pouvoir planifier une solution de rechange advenant le manque de places;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Carol Boivin :

DE modifier, rétroactivement au 8 juin 2020, la résolution no 2020-06-125 concernant la priorisation et tarification de l'inscription au camp de jour afin que les inscriptions soient priorisées comme suit :

- Du 1^{er} au 5 juin : les enfants et petits-enfants des résidents d'Eastman;
- À compter du 8 juin : ouvert à tous.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-140**

5. AUTORISATION DE REPRISE DES ACTIVITÉS DE SOCCER EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

ATTENDU que les autorités de santé publique permettent depuis le 8 juin la pratique de sports extérieurs sous certaines conditions;

ATTENDU la demande de rendre accessible le terrain de soccer situé à Eastman, les mercredis de 18 h à 20 h, dans le cadre de la reprise des activités de l'équipe U12-Masculin;

ATTENDU QUE les infrastructures locales permettent de respecter les consignes sanitaires de base, à savoir le lavage des mains et la distanciation physique de 2 mètres;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Maurice Séguin :

DE rendre le terrain de soccer disponible pour les pratiques de l'équipe U12-Masculin les mercredis de 18 h à 20h ;

ET D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour, et au nom de la Municipalité, tout document requis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**Résolution
2020-06-141**

6. SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER AUX INITIATIVES LOCALES DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

ATTENDU QUE les 10 ans d'un livre, un village se sont vu accorder une subvention par la MRC de Memphrémagog;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance du protocole d'entente et s'en déclare satisfait;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nathalie Lemaire :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour, et au nom de la Municipalité, le protocole d'entente pour le programme de soutien financier aux initiatives locales de la MRC de Memphrémagog.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Patrick McDonald propose de lever la séance du conseil à 9 h 10.

Yvon Laramée
Maire

Anne Turcotte
Directrice générale et secrétaire-trésorière

« Je, Yvon Laramée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».